

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 37

Artikel: Les casques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais à Zurich, triste tableau,
Lorsque de l'entrée des divisions,
Ton ton, etc.,
Au cinquantième..., point de drapeau ?
....Egaré au fond d'un caisson,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Ce fut aussi notre manœuvre,
Qui attira l'attention,
Ton ton, etc.,
Car Louis fit une belle œuvre :
Il embrouilla son bataillon,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Le fédéral, fort en colère,
Lui infligea une punition,
Ton ton, etc.,
Puis par des mouvements arrière,
Ducret ramena les pelotonns,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Sur Eglisau on s'achemine,
Marchant comme des cannetons,
Ton ton, etc.,
Et chez Agathe ou Joséphine,
Des chasseurs prirent position,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Là un grenadier de Thiolleyre,
Soudain fut jeté au crotton,
Ton ton, etc.,
Par un major dont la colère,
Montait un peu fort au pompon,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Maintenant, chasseurs, deux à deux,
Vite passez le Rubikon,
Ton ton, etc.,
Puis à Buchberg et la Steinkreux,
Placez-vous en observation,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

De Buchberg on nous avise,
Par les sentiers où nous glissons,
Ton ton, etc.,
Qu'une belle noce s'organise,
Invitant tous nos pelotonns,

Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Mais il fallait à la Steinkreux,
Etablir toutes les factions,
Ton ton, etc.,

On vit alors quel air piteux,
Prit le visage des garçons,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

(Ici, nous supprimons deux strophes qui évoquent de trop intimes souvenirs.)

A la nouvelle de ces faits d'armes,
Prussiens reculent leurs canons,
Ton ton, etc.,

Et Bismarck plein d'alarmes,
Céda bien vite le jeune canton,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Aussitôt Rouge sonne la retraite,
De Buchberg nous décampons,
Ton ton, etc.,

De grand matin et tout d'une traite,
Avec falots nous descendons,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Après sept à huit jours d'étape,
A Lausanne nous arrivons,
Ton ton, etc.,

Chacun de nous se retape,
Potze son fusil et ses boutons,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Sur la Riponne, ô quelle surprise !
La ville débouche ses flacons,
Ton ton, etc.,

Mais, ô douleur !... la table est mise,
Pour nos frères d'armes de Sion,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Afin de venger cet outrage,
Vite chez Cottier nous allons,
Ton ton, etc.,

La nous terminons le voyage,
Puis vers le soir nous nous quittions,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

Ici ma muse tait ses accents,
Pour opérer une diversion,
Ton ton ton ton taine ton ton ;

Souhaitant aux amis présents,
Encore vingt ans de conservation,
Ton ton ton taine ton ton. (bis)

A. L.,
ex-sous-officiers aux chass.

Les casques. — Un homme du landsturm montait la garde, l'autre nuit, devant la gare d'une de nos petites villes. Survint deux pompiers en grand uniforme. La baïonnette au canon, le vieux troupier fond sur eux. Il les aurait bel et bien embrochés, si l'un d'eux ne l'avait arrêté net par ces simples mots : « Tu te f... dedans, mon pauvre François ! »

François avoua qu'il les avait pris pour des Prussiens, à cause de leurs casques.

Il fut puni de deux jours d'arrêts, non pas précisément pour sa méprise, mais parce que, au lieu de casque, il avait un léger plumet.

LA SUISSE UNE ET INDIVISIBLE

L'échec de la République rhodanique.

Un pour tous, tous pour un.

III

(D'après des documents renfermés aux Archives cantonales vaudoises.)

Brune n'avait sans doute pas prévu la résistance qu'il rencontrerait ; il croyait que, séparé de Berne, Vaud ne tiendrait pas extraordinairement à rester attaché à l'Helvétie, ce en quoi son flair politique le trompa. De toutes parts, on le lui fit sentir. Le Cercle des Amis de la Constitution helvétique de la commune de Morges écrivit à l'Assemblée provisoire :

« Nous ne vous dissimulerons point les sentiments douloureux qu'a élevé chez nous la précipitation avec laquelle vous avés fait proclamer une nouvelle République... Nous nous voyons tout à coup les victimes de l'intrigue et de l'ambition de quelques individus qui, seuls, ont pu suggérer les changemens qui nous sont annoncés... Revenant sur une démarche dictée par un mouvement de faiblesse et d'irréflexion, vous vous empesserez de repousser ce projet de république rhodanique pour ne suivre qu'à la constitution helvétique une et indivisible... »

Le comité de surveillance d'Yverdon aux Citoyens représentants :

« Au nombre des éléments de la liberté politique nous comptions essentiellement la faculté conservée au peuple d'accepter ou de rejeter librement les projets constitutifs qui doivent le régir. Vous avez respecté ce principe à propos du premier projet de constitution, lorsque réunissant solennellement le peuple dans nos temples, vous l'avez invité à émettre son vœu sur ce projet. Il l'a ainsi presque unanimement accepté... De quel oeil pensez-vous qu'il envisage à présent la République toute différente à laquelle on l'appelle ?... Ne s'avisera-t-il pas de penser qu'un général étranger (Brune) en disposant à son gré, la liberté dont on l'a flatté n'est qu'un vain mot, asservi au caprice du premier homme puissant qui voudra y porter atteinte ?... Combien ne nous eût-il pas été plus doux de recevoir ce changement de vous-mêmes et d'y trouver avec quelque détail les motifs d'utilité générale qui le nécessitent... »

Les membres de la Société des Laboureurs patriotes siégeante à Eschau au pied du Jura, auxquels se sont joints d'autres citoyens des communes environnantes, s'élèvent éloquemment contre le projet de Brune :

«... En vain, tentera-t-on de faire croire aux Vaudois de nos montagnes que le peuple français, après avoir décrété notre indépendance, approuvé notre constitution et la république une et indivisible, veuille actuellement détruire malgré nos vœux ce que sa générosité a consacré... non, aucun de nous ne pourra y croire... D'une voix unanime, nous venons vous déclarer que comptant sur les promesses du gouvernement français et sur la protection qu'il nous a offerte, nous maintiendrons de tout notre pouvoir la constitution que nous avons jurée le 15 février dernier, en acceptant le projet corrigé et approuvé par le gouvernement de la grande nation... Ses paroles ne seront point vaines... ce serait être son ennemi que d'en douter ; nous tenons au titre de Suisses, nous voulons l'honorer et nous voyons dans l'unité et l'indivisibilité de la République helvétique les seuls moyens de conserver notre indépendance et notre bonheur... »

Paroles fléries de Vaudois et dont l'actualité est

singulièrement aiguë au moment où nous les transcrivons. Paroles sensées de patriotes qui ont su ce qu'ils faisaient, qui ont su ce qu'ils acceptaient en votant une constitution permettant à leur petit pays de se compter dans le nombre des cantons suisses.

Le général français fut si surpris de l'accueil peu favorable fait à un projet qui, dans sa pensée, devait, en même temps que servir ses fins, flatter notre race latine, que, sans hésiter une seconde, il préféra biffer d'un trait la constitution séparatiste plutôt que de s'aliéner l'opinion, le cœur de la nation et, peut-être aussi, de s'attirer la disgrâce du Directoire français.

De son Quartier-général de Berne, le 2 germinal an VI (22 mars), il notifia ainsi sa résolution :

« Quartier général de Berne, 2 germinal de la République une et indivisible (22 mars),

» Le général Brune commandant en chef l'armée française en Helvétie,

» Aux citoyens de tous les cantons,

» La séparation de l'Helvétie en deux républiques, désirée au milieu des derniers froissements de l'oligarchie contre la liberté et dans l'effervescence des passions diverses, à peine était prononcée qu'il n'est plus resté dans les cœurs que des regrets et un sentiment plus vif des charmes de l'unité républicaine. Sensible aux témoignages multipliés qui me viennent de la part de ceux mêmes qui avaient provoqué la séparation, j'accède avec d'autant plus de confiance à ce dernier vœu que tout me porte à croire qu'il est sincère.

» En conséquence, les députés qui devaient se réunir à Lausanne en corps législatif se rendront aussitôt après leur nomination dans la ville d'Arau pour concourir avec les autres députés des cantons à former le corps législatif de la république une et indivisible.

» Il n'est rien changé d'ailleurs au règlement des 26 et 29 du mois dernier, en tout ce qui n'est pas contraire au présent.

» BRUNE. »

Si donc, en apparence, la révolution du 24 janvier 1798 n'avait, de la part des Vaudois, pas exigé un déploiement intense d'énergie pour les tirer de la patte de l'ours, les Français, facilitant leur besogne, en revanche, au moment où ceux-ci pensant avoir affaire à une bonne pâte s'apprêtaient à la manier, ils se trouvèrent tout à coup en présence d'une volonté qui leur criait : « Pas de présent d'Artaxerxes. Jusqu'ici et pas plus loin ! »

La tentative de Brune avait quelque chose de séduisant pour les Vaudois et particulièrement pour les Lausannois, dont la ville devait être le siège du Parlement rhodanique. Payerne aurait été un chef-lieu de canton. A eux seuls, les cantons du Léman et de Sarine-Broye eussent compté la moitié des députés du Corps législatif. On peut dire que si c'est à Lausanne que se joua la partie décisive, en janvier et février 1798, qui devait enlever aux oligarques bernois leurs priviléges sur le Pays de Vaud, ce fut grâce aussi à Vevey, à Yverdon, à Morges, aux campagnes, que le nouveau lien se resserra en mars autour de la patrie commune, la Suisse. Désormais, les deux races germanique et latine après quelques années encore de troubles, y devaient vivre côté à côté à égalité de droits, toutes variétés de tempérament réservées.

Les Vaudois avaient résolument adopté la devise suivante : « Un pour tous, tous pour un. »

L. MOGEON.

Croix-Rouge. — Le bureau de la Croix-Rouge vaudoise et son dépôt ont été transférés à partir du 7 septembre à l'avenue Ruchonnet 26, bâtiment des Loges maçonniques, qui ont très aimablement mis à la disposition de la Croix-Rouge les locaux qui leur sont nécessaires.

Amis-Gyms, Bourgeoise, Choraliens, Sous-Offs, Artilleurs, faites encadrer vos diplômes chez l'ami OSCAR, aux Galeries du Commerce

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.